

[Canon à la quinte inférieure, en dessous du *cantus firmus*]

Transcription et traduction : B. JANIN
© 2023 www.superlibrum.com

Gioseffo ZARLINO
Le Istitutioni harmoniche
Venezia, 1573
p. 311-312

Chapitre 63 - Les diverses sortes de contrepoint à trois voix qu'on fait en improvisant en canon sur un *cantus firmus*, et les canons qu'on fait *di fantasia* ; et ce qu'il faut observer pour chacun.

[...]

Si, après cela, nous voulons faire cette manière avec le conséquent dans le grave en-dessous du sujet, nous veillerons par-dessus tout à ne pas faire de saut de quarte vers le bas.

Mais quand le *cantus firmus* procédera, d'une figure à l'autre, par un unisson, nous veillerons à faire en sorte que l'antécédent fasse la susdite deuxième minime de la première semibrève à l'unisson, ou à l'octave.

Mais quand il bougera conjointement vers l'aigu, ladite minime fera la tierce, ou la quinte ; le mouvement conjoint descendant demande la quinte, ou la dixième; ou encore la première minime de la première semibrève fera la sixte, et la seconde sera divisée en deux semiminimes, dont l'une sera la septième et l'autre l'octave avec le sujet.

Le saut de tierce vers le haut demande la sixte ; ou que la première minime soit l'unisson et les deux semiminimes suivantes l'une la seconde, et l'autre la tierce. Et celui de tierce vers le bas demande la sixte ou l'octave.

Le saut de quarte vers le haut demande la tierce ou la quinte ; et celui vers le bas demande la quinte, ou que la première minime soit l'octave, et que la seconde soit divisée en deux semiminimes, dont la première fasse la neuvième et l'autre la dixième.

Le saut de quinte vers l'aigu demande la quarte, ou la quinte, et celui de quinte vers le grave demande la sixte, ou l'octave, ou la dixième.

Quand le sujet fait un saut de sixte vers le haut, cette minime devra être la sixte, ou l'octave, ou la dixième; et quand il se fera vers le bas, la première minime fera l'octave et la seconde deux semiminimes neuvième et dixième; ou bien on fera la sixte sur la première minime, et sur les deux semiminimes la septième et l'octave.

Mais le mouvement d'octave vers le haut demande la sixte; et vers le bas également la sixte.

En observant ces règles, on obtient la composition de l'exemple suivant et des autres semblables.

Septième manière, dans laquelle le conséquent suit l'antécédent à la quinte inférieure après un silence de minime, en-dessous du sujet :

[soggetto]

Ve - ni cre - - a - tor spi - ri - tus;

antécédent

conséquent

men - tes tu - o - rum vi - si - ta; im -

ple su - - - per - - - na gra - ti -

a quae tu cre - as - ti pec - - - to - ra.

Et tous ceux-là sont des conséquents faits tantôt dans l'aigu, tantôt dans le grave, aussi bien au-dessus qu'en dessous du sujet.